

rompoit son sang, dépravoit ses facultés intellectuelles & physiques? Oh non; tout ce qui résulte de leurs observations, soit bonnes soit mauvaises, c'est qu'absolument le célibat peut avoir ces effets. Mais c'est-là une assertion si connue & si vulgaire, que je ne me fusse pas avisé de prévoir qu'en 1778 on feroit en Hollande un livre pour nous l'apprendre. Hélas! s'il falloit se régler sur ce qui *peut* être, & même sur ce qui arrive quelques fois, que deviendrait le monde? L'usage du vin *peut* avoir sur certaines personnes de mauvais effets; ainsi donc que Mr. le *provincial* s'empresse à écrire une diatribe contre le vin. Mais l'abstinence absolue du vin *peut* nuire à d'autres personnes, sur-tout à celles qui en ont fait long-tems usage, ou qui auroient quelque disposition à des maladies putrides. Il faudra donc que Mr. le *provincial* se mette encore en devoir d'écrire contre l'abstinence du vin. Mais pour dire quelque chose de plus assorti à la matière dont il s'agit, il est constant que le mariage est *souvent nuisible*, comme dit Mr. Tissot, même à ceux auxquels on le conseille pour tout remède, qu'il ne fait qu'ajouter aux maux &c. Certainement, si notre *provincial* est conséquent dans sa grande affection pour l'humanité, il écrira un traité tout aussi diffus & harangueur contre le mariage, que celui qu'il nous a donné contre le célibat. . . . Tout cela va lui donner bien de l'ouvrage; s'il en avoit eu autant, il y a quelques années, & qu'il s'en fût occupé sérieusement